



Département des ressources humaines

Décision n°2025-915

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé du conseil municipal et des commissions au département Finances, Marchés et Performances

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département Finances, Marchés et Performances, un emploi de chargé du conseil municipal et des commissions, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Préparation et suivi des conseils municipaux en lien avec l'assistante du pôle Ville de Nantes :

Accompagner les services dans la rédaction / la formalisation de leur projet de délibération et assurer le premier niveau de contrôle

Suivre le circuit de validation administrative

Participer à l'organisation matérielle des séances

Préparer et élaborer les convocations et ordres du jour des séances, assister aux séances (quorum, interventions, résultats des votes)

Rédiger les résumés des délibérations publiées sur le site institutionnel

Rédiger et / ou consolider les délibérations portées par le pôle assemblées,

Assurer le traitement post-séance des délibérations

- Gestion des sept commissions municipales

Préparer la logistique et le matériel des réunions (convocations, ordres du jour)
Assister les élus et les présidents de commission en séance
Rédiger et diffuser les compte-rendus et suivre les réponses aux questions des élus

- Gestion des décisions prises sur délégation du conseil et les arrêtés municipaux

Gérer les arrêtés municipaux relevant du pôle assemblées ou des autres directions,
Effectuer, gérer et suivre le pré-contrôle de légalité des décisions proposées par les services municipaux
Rédiger, consolider et formaliser le compte-rendu des décisions transmis aux élus
Garantir le respect de la procédure interne auprès des services et assurer le caractère exécutoire des actes administratifs et leur diffusion

- Gestion et suivi des désignations au sein des divers organismes internes et externes

Alimenter la base de données des désignations dans les différents organismes internes ou externes et garantir la fiabilité de l'information
Assurer le suivi des demandes de modification, de désignation et élaboration des actes correspondants

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé du conseil municipal et des commissions au département Finances, Marchés et Performances est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs, à savoir au minimum 373 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

22 OCT. 2025

Fait à Nantes, le **21 OCT. 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL